

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tous les médecins et professionnels de la santé œuvrant dans le secteur mère-enfant (obstétriciens, médecins de famille, sages-femmes, cliniciens référents, IPSPL)
EXPÉDITEURS :	Dr Laurent Tordjman, chef de service d'obstétrique et de grossesse à risque élevé et coordonnateur médical du continuum naissance Dre Catherine Adam, endocrinologue, Hôpital Maisonneuve-Rosemont Professeure adjointe de clinique, Université de Montréal Dre Catherine Bourassa, chef du service des omnipraticiens accoucheurs, Hôpital Maisonneuve-Rosemont
DATE :	Le mardi 1 ^{er} septembre 2026
OBJET :	Suivis des résultats d'hyperglycémie gestationnelle provoqué post-partum (HGOP PP)

Bonjour,

Dans le cadre de l'amélioration de la trajectoire de soins des patientes ayant présenté un diabète gestationnel, une harmonisation des pratiques concernant le suivi des résultats d'hyperglycémie gestationnelle (HGOP) post-partum (PP) sera mise en place. À compter du 1^{er} septembre 2026, le suivi des résultats d'HGOP PP relèvera du clinicien ayant assuré le suivi de grossesse. Il sera de sa responsabilité de recevoir le résultat et d'informer la patiente du diagnostic. Cette nouvelle façon de fonctionner permettra de clarifier les responsabilités de suivi, réduire les délais et pertes de suivi, assurer une information cohérente aux patientes et optimiser l'utilisation des ressources spécialisées.

Une requête pour l'HGOP PP, identifiée au nom du clinicien responsable du suivi, devra être remise à la patiente lors du suivi de grossesse ou lors du rendez-vous post-partum. Pour les patientes suivies en clinique GARE obstétrique, MFM ou obstétrique HMR, le suivi des résultats HGOP PP sera assuré par l'équipe d'endocrinologie d'HMR.

Veuillez prendre connaissance des lettres standardisées ci-jointes à la note de service. Elles devront être remises à la patiente selon le résultat.

Advenant un résultat d'HGOP PP positif, la patiente pourra être redirigée vers son médecin de famille ou encore le CEMC afin d'assurer la prise en charge de sa condition. Cette référence sera faite par le médecin ayant assuré le suivi de grossesse de la patiente.

Merci de votre constante collaboration

p.j. : [Lettre de dépistage positif \(Word\)](#)
[Lettre de dépistage négatif \(Word\)](#)



Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire

PAR COURRIEL

Montréal, le DATE

Prénom Nom

Numéro de dossier HMR

RAMQ

Adresse

Montréal (Québec) Code postal

Objet : Dépistage d'hyperglycémie gestationnelle post-partum (HGPP) positif

Madame,

Vous avez eu un diagnostic de diabète gestationnel lors de votre dernière grossesse.

Vos résultats vous ont été communiqués par le médecin ayant fait le suivi de votre grossesse. Vous avez donc reçu un diagnostic de diabète type 2 ou de prédiabète.

Il est de votre responsabilité de faire le suivi avec votre médecin de famille pour refaire des bilans (glycémies à jeun et hémoglobine glyquée) six (6) mois suivant vos résultats, puis annuellement ensuite. Un suivi par une nutritionniste est également recommandé.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, vous serez dirigé vers le centre d'expertise en maladie chronique (CEMC) de votre région.

Nous vous invitons également à vous inscrire au guichet d'accès pour obtenir un médecin de famille depuis la plateforme www.gamf.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également contacter votre CLSC.

Cordialement,



Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire

PAR COURRIEL

Montréal, le DATE

Prénom Nom

Numéro de dossier HMR

RAMQ

Adresse

Montréal (Québec) Code postal

Objet : Dépistage d'hyperglycémie gestationnelle post-partum (HGPP) négatif

Madame,

Vous avez eu un diagnostic de diabète gestationnel lors de votre dernière grossesse.

Suite à l'accouchement, vous avez refait un test de dépistage pour le diabète qui s'est avéré NÉGATIF. Vous n'avez donc plus de diabète suite à votre accouchement.

Vous demeurez à risque de développer un diabète nécessitant un traitement dans le futur (50% dans les vingt (20) prochaines années).

Dans ce contexte, nous vous invitons à faire le suivi avec votre médecin de famille afin de faire un dépistage annuel pour le diabète.

Si vous n'avez pas de médecin de famille, nous vous invitons à vous inscrire sur la liste d'attente depuis la plateforme www.gamf.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également contacter votre CLSC.

Vous pouvez apporter cette lettre lors de votre RDV. Les tests recommandés sont une glycémie à jeun et un dosage de l'HbA1c au moins tous les trois ans.

Cordialement,